

CR de la réunion de la CNPS du 22 novembre 2022 (en visioconférence)

PRESENTS :

Jean-Michel FERRANDEZ, Daniel MEYNOL, Jean-Pierre STEFANATO, Marc DOUCHET, Eric HALLER, Bernard GAUCHE, Jérémie PRIEUR DREVON, David GRULOIS, Thi NGUYEN TRUNG, Carole ROBIN, Paul FRAUSTO, Vincent JEANNOT, Gilles JOLIT, Cyril WACONGNE et Jérôme DORDAIN

REPRESENTES : Jean-Christophe DUBOIS, Sébastien COTTE, Stéphane ROCHE

ABSENTS : Xavier MENISCUS

Ouverture de la séance 20h00

rapport du président Jean-Michel F.

JMF commente le dernier CDN et précise qu'il n'y aura qu'une seule expé internationale prise en charge par la FFESSM (à hauteur de 10%). Les directives d'axe de travail des commissions sont la formation.

RI : travail en cours sur quelques modifications, puis validation du RI en CNPS

Collège des instructeurs : réception d'une demande Thi NGUYEN TRUNG

Conventions : Point sur les conventions en cours. Elles sont traitées par les régions, pour FE et Fontaine de Nîmes toujours en CDR Occitanie.

Achat de 2 DPV DIVERTUG et 2 booster

rapport du trésorier Marc D.

Marc D. : nous expose le budget 2021/2022, sur un budget de 30000€ seulement 61% dépensés (18475€) ! Avec 2500€ de matériel, 1300€ de frais, 7600€ d'expé nationale, 6615€ d'expé internationale et 364€ de frais généraux.

Exercice 2022/2023 budget de 30300€ demandés mais 29400€ accordés par le CDN. Prévu 8800€ d'expé internationale, 9100€ d'expé nationale, 4500€ de fonctionnement, 2800€ de formation et 4200€ de matériel. Les 2 DPV représente 3800€ de dépense.

Budget camp national 800€, référent Daniel M. et Paul F., date à déterminer asap (participation éventuelle de la FFS)

Budget stage national 1000€, référent David G. et Daniel M., à destination des cadres pour des validations de formateurs, présenter le MFPS, carnet et charte. Date à déterminer asap.

rapport du chargé de formation, le délégué du collège Bernard G.

Les chiffres présentés concernent la période de janvier à novembre 2022. 52 stages réalisés, 115 jours de formation, 56 cadres mobilisés, 257 stagiaires (toutefois certains ont participé plusieurs fois dans la même année), 63 PS1 validés, 13 PS2, 14 PS3, 4 Nx, 3 Tx sout, 6 FPS1 et 1 FPS2.

Il y a eu une très forte augmentation des stages et des stagiaires par rapport à l'année précédente : doublement des jours de stages et augmentation de 50% des stagiaires.

Attention lors de l'envoi des CR, il y a des doublons entre formation cadres et formations plongeurs, l'envoi de 2 CR induit des journées doubles pour les formateurs, à éviter ! Pensez à joindre les PV de validation au CR.

Les formateurs doivent autoriser sur leur profil plongeur FFESSM la structure nationale « Souterraine-plongée souterraine » afin que Bernard puisse valider des niveaux avec leur profil respectif. Il en va de même au niveau régional par exemple « Souterraine33 - plongée souterraine – SUD » ou « Souterraine08 – plongée souterraine – Occitanie Pyrénées Méditerranée »

Nécessité de revoir le format des CR pour simplification et inclure les nouvelles pratiques : NX, Tx, SM etc.

Selon l'accord de reconnaissance de nos qualifications, la CTN travaille actuellement sur la procédure de validation des niveaux sout en niveaux techniques (notamment les 3 Tx souterrain en 3 PTH70), ce qui pose problème notamment de retard ou de chèques. Toutefois les modalités pratiques n'ont jamais été précisées pour l'instant. La CTN a été sollicitée et recherche une solution pour l'enregistrement et l'affectation des chèques pour les cartes.

La partie « formateurs » du MFPS est toujours en refonte, notamment la création du FPS3.

Modifications réalisées dans le MFPS, une précision sur l'ARA et la trilogie de sécurité (cf contenu PS1) et une coquille le DPV est bien accessible dès le PS1 (pb tableau vs contenus).

Recommandations de la CNPS (ccf contenus PS3), le collège doit se prononcer leurs actualisations.

Il faudrait renforcer la formation du PS1 avec 4 plongées minimum. Actuellement 3 suffisent.

Réfléchir au niveau PS2 et PS3 pour éventuellement modifier le contenu accompagnement du plongeur toutes zones.

Présentation du carnet de plongée sout, à valider par le collège pour diffusion sur le site.

Jean-Pierre S. a assisté à une réunion de l'EFPS

Le manuel technique de l'EFPS vient d'être publié, ouvrage intéressant. Les règles de sécurité méritent une lecture attentive par nos INPS https://efps.ffspeleo.fr/?page_id=2231

Non exprimé lors de la réunion avec l'EFPS : la prochaine CIPS est à la charge de la FFS. Le président de la FFS doit nous proposer des dates prochainement.

rapport des commissions régionales : sans objet

CIPS : sans objet

rapport des chargés de mission (haut niveaux, matériel, communication)

Communication : Carole R. réalisation de carte de visite et de flyers pour la comm du salon.

Paul F. : le site de la CNPS est plutôt statique, il y a le MFPS, la CNPS, etc mais les calendriers de stages sont libres et donne plus de mouvement. La page et le groupe FB sont plus dynamiques et accessibles plus de 2200 abonnés. Un drive doit permettre de mettre des cours de formation PS1 à PS3. Si vous avez des supports de cours merci de les envoyer à Carole (carole.robin@dykkeren.com) ou Paul (paul.frausto@gmail.com).

David G. Un appel est lancé pour la publication du Fil, merci d'envoyer vos articles à David (dgrulois@icloud.com).

Matériel : inclure les achats de l'expé « Balkans » (environ 1800€ de matériel d'auto secours) à la liste CNPS

Camp haut niveaux : sans objet

Questions diverses :

Pratique de la plongée souterraine et diabète : le pratiquant a l'obligation de se signaler à l'encadrant et l'encadrant devrait en discuter avec ses pratiquants. Le collègue se prononcera sur une éventuelle limitation au PS1. Néanmoins ces cas particuliers ou pathologies particulières seront renseignés sur le nouveau carnet de plongée. Charge à l'encadrant d'examiner son carnet !

Une documentation à l'usage des médecins existe sur le site de la CNMP

<https://medical.ffessm.fr/pathologies-a-evaluer>

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/06/a6d1c76837a42de627b18cfd28630781441a668c.pdf>

Diabète de type 1 :

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/06/c5ebe3e4beca42feb10984b28bf75826a7a8a852.pdf>

Diabète de type 2 :

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/06/20afbeb17ff89cb779798b823c7f0ad0dac0ea09.pdf>

Date de la prochaine réunion CNPS en présentiel à Marseille à déterminer (lien Doodle : <https://framadata.org/y9Lar8oU9zYMJ5Ah>) suivie le lendemain par une réunion d'INPS.

Fin de séance 22H05.